

Club Alpin Français de PAU
Cité des Pyrénées
29, bis rue Berlioz
64000 PAU

**Réunion du Comité Directeur du Club Alpin de Pau du
02 mars 2016 à 19h**

Les membres du comité directeur se sont réunis à Pau sur convocation du président.

25 présents (liste jointe)

Au programme :

- Approbation du dernier CoDir.
- Quelques nouvelles de la vie du club et rappel de la dernière réunion de bureau.
- CR réunions Refuges, informatique, animation. (Questions, difficultés...)
- Préparation réunion cadres.
- Note de délégation.
- Calendrier exhaustif des stages jeunes et projet éducatif du club.
- CR réunion statut Co encadrants : discussion.
- Achat d'un vidéoprojecteur.

I/ Approbation du dernier CR.

Le CR des décisions votées au dernier CoDir est soumis à approbation au Codir suivant, un relevé de décisions a été établi en ce sens.

Le président demande aux membres présents s'ils sont d'accord avec le relevé de décisions.

Approuvé à l'unanimité.

II/ Quelques nouvelles de la vie du club et rappel de la dernière réunion de bureau.

Le président fait le point sur la vie du club :

- Les raids aux Encantats et celui dans les Alpes se sont bien déroulés.
- Même chose pour le stage de cascade de glace organisé par Dédé Vignot.
- Quatre nouveaux diplômés au club : Un initiateur cascade de glace (Patrick Pesqué), et trois nouveaux initiateurs ski de randonnée (Véronique Faivre, Laurent Mariac et Benoît Bourdon).
- Un évènement sera fêté, l'anniversaire de Jean Megelink alias John (80 ans) ; la date reste à fixer ; Jacky s'en occupe.
- Ghislaine signale qu'il n'y a plus de réduction dans les refuges des Encantats. (Sauf en Catalogne).
Dédé Eygun-Audap se charge de contacter la FFCAM.
- Décision du dernier bureau :

- Une réunion cadres est prévue et sera organisée par la commission animation ; elle devrait se dérouler début mai, pourquoi pas à la grange à Berlioz si c'est possible.
- Point sur le camion et l'utilisation du carnet et donc de la comptabilité associée au minibus. Gaston fera un point trésorerie tous les mois avec Isabelle. (Rappel lors de la soirée cadres)
- Procédure de demande de formation et ordre à respecter ; Les demandes de formation seront accompagnées d'un feuillet sur lequel figureront les accords du responsable d'activité et du responsable formation.
- Choix du DVA après les tests réalisés par Gaston et Véronique. Suite aux tests réalisés par Véronique Faivre et Gaston Bonnacaze : Orthovox 3+ éliminé ; le choix reste à faire entre le Barrivox Element et l'ARVA Néo qui sont dans un mouchoir. Tests complémentaires à faire. Le choix final reviendra au Président
- Mise en place d'un coffre-fort.
- Points fort de l'AG nationale d'Albertville : les nouveaux statuts de la FFCAM ont été adoptés. On ne votera plus pour des candidats individuels mais pour des listes avec des projets à établir pour la campagne. Un droit de vote est donné aux comités régionaux.

III/ CR réunions Refuges, informatique, animation.

Compte rendu de la réunion refuge : Pas de grosse actualité mais divers points techniques :

- Portes et fenêtres à changer à Arrémoulit en septembre.
- Réfection du toit et carrelage de la salle-à-manger pour Pombie en juin.
- Le désormais « Arlésien » livre blanc devant faire le point sur les travaux aux divers refuges de la FFCAM, n'est toujours pas terminé et pourrait même être revu dès la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante à la FFCAM.
- En attendant, de manière à être prêt, un avant-projet concernant Arrémoulit pourrait être fait pour assoir le cahier des charges et montrer notre détermination pour ce projet ; pour cela prendre un rendez-vous avec un architecte pour l'étude dont le financement pourrait être assuré par la « caisse des refuges ». A noter que le P.N.P. est d'accord et nous relance régulièrement pour les travaux d'assainissement. (Coût à prévoir de 200K€ environ)
- Autre point important pour Arrémoulit, il ne fait pas parti des refuges habilités à recevoir des mineurs en stage ou séjour. A la demande du SDIS, certains travaux prioritaires sont à faire.. Ainsi le collège de Laruns ne pourra pas y proposer de séjour.
Les seuls refuges habilités dans le 64 sont : Pombie, Ayous et Arlet.

Compte rendu de la commission informatique :

- Les codes d'accès à l'extranet pour les vice-présidents, le trésorier et les nouveaux responsables d'activités : André Vignot (Alpi.) et Delphine Arches (escalade jeunes) ont été demandés et leur seront envoyés par mail.
- Point sur le problème de l'imprimante évoqué en bureau.
- Point sur le futur site de l'agenda. (En cours)
- Comptes rendus des collectives et statistiques. (En cours ; prêt pour septembre)
- « Dépoussiérage » su site du club et critique à faire. (Voir le site de Toulouse)

Commission animation : Rien de particulier à signaler.

Commission canyon :

- Réunion tenue pour la programmation du Passe Montagne.
- Réunion pour inventaire du matériel.

- Point sur la liste des diplômés éventuels.

IV/ Préparation réunion cadres.

Il est prévu d'organiser la réunion cadres début mai. Elle pourrait se tenir à la grange à Berlioz. La commission animation se charge de la mettre en place.

Rappels, cette réunion devra permettre de réunir le maximum d'encadrants du club pour aborder, avant une collation bien méritée, les thèmes suivants : Le nombre de participants maximum conseillé, la cellule de crise, le fonctionnement du minibus, les inscriptions par internet mais aussi de répondre aux questions de chacun.

V/ Note de délégation.

La note de délégation voulue par la FFCAM est prête. Après lecture et discussion des membres du CoDir, elle peut être finalisée. Le rôle des responsables d'activité y sont annexés.

Elle peut désormais être transmise à la FFCAM et scannée sur le site du CoDir.

Ces documents sont joints au présent compte-rendu.

VI/ Calendrier exhaustif des stages jeunes et projet éducatif du club.

Le président déclare qu'une déclaration a déjà été faite pour Pau et pour la Vallée d'Ossau en tant que structure organisant des activités sportives. (Copie des documents joints)

Après un rendez-vous à la Direction Générale de la Cohésion Sociale (anciennement DDJS) le président et Delphine Arches nous expose ce qu'il s'est dit :

- Pour pouvoir organiser des stages « jeunes », le club doit au préalable déclarer qu'il met en place des stages « jeunes » et établir un projet éducatif qui sera joint à cette déclaration.
- Lors de l'élaboration de chaque stage « jeunes », une déclaration sera à faire, en ligne, deux mois avant, puis une précision sur le nombre de participants sera à faire une semaine avant. La première déclaration de stage vaut adhésion à ce processus. Chaque stage ou séjour sera accompagné d'un projet pédagogique.

Le calendrier des stages reste à finaliser.

VII/ CR réunion statut Co encadrants.

Voir le compte-rendu joint.

VIII/ Achat d'un vidéoprojecteur.

L'office municipal des sports, moyennant une adhésion de 150 €, prête des minibus mais aussi du matériel. Pour l'année à venir, on essayera leur matériel avant de prendre une décision quant à l'acquisition d'un vidéo projecteur.

Jacky Mièze se charge malgré cela de faire établir un devis.

IX/ Le Passe Montagne et le remplacement de Jacky.

La commission communication, élargie pour l'occasion, se charge de repenser le Passe Montagne. (Moins de publicité, nouveau look et s'inspirant peut-être d'autres programmes...)

Un tirage moins important pourrait entrainer un changement pour l'impression ; Gaston se charge de demander un devis à la Corep.

Le remplacement de Jacky pour la mise en place du Passe Montagne, collecte des infos, distribution, ... sera assumé par Philippe Bérit-Debat.

Un point financier sera fait lors du prochain CoDir.

Fin du Comité Directeur à 22h15
Prochaine séance fixée au mercredi 27 avril 2016


Le Président

Michel DOURTHE

le Secrétaire général

Jean LACAZETTE

Club Alpin Français de Pau - Comité directeur du 02 mars 2016

NOM Prénom	EMARGEMENT	MAIL (si changement)
ARCHES Delphine		
BELAYGUE Jean-Pierre		
BERIT-DEBAT Philippe		
BONNECAZE Gaston		
BOURDEU D'AGUERRE Jean		
CHANCHUS Guillaume		
COT Jean-Michel		
DE RINCQUESEN Ghislaine		
DORCHE Bernard		
DOURTHE Michel		
EYGUN-AUDAP André		
FAIVRE Véronique		
GABE Martine		
GAÜZERE Jacky		

GONTHIER Nicolas		
BLANCHET Pierre HOURCADE Pierre		
IZQUIERDO Michel		
LACAZETTE Jean		
LASAUSA Philippe		
MASSON Angélique		
MIEZE Jacky		
NOGARO Michel		
RAPPIN Didier		
RELAT André		
VIGNOT André		

INVITES

Note interne, délégation de pouvoir du président.

Le Président du Club Alpin de Pau assume sa responsabilité de choix des membres de l'équipe d'encadrement. Il est conseillé, en la matière, par les responsables d'activités et le responsable formation. La liste des encadrants bénévoles habilités faisant foi est celle figurant dans l'extranet FFCAM.

Les responsables d'activités lui signalent les adhérents ayant la volonté de servir le club et les qualités techniques requises. Le responsable formation informe ces adhérents des formations proposées et leur fait parvenir la fiche d'inscription. Cette fiche est visée par le Président ou un Vice-Président. Le président de la section vallée d'Ossau fait le même travail et assume les responsabilités équivalentes.

Chaque responsable d'activité :

- Dresse et tient à jour la liste des encadrants pour son activité et le niveau des sorties que chacun est habilité à encadrer. Ces listes sont communiquées au président et au responsable formation qui tient à jour un document récapitulatif rassemblant toutes les informations utiles concernant les encadrants
- Rédige le programme pour son activité. Ce programme est matérialisé dans l'agenda du club, référencé sur son site internet, sur lequel chaque encadrant doit inscrire les collectives qu'il propose* sauf pour les soirées d'entraînement escalade régulières du mardi. Par la suite l'encadrant informe son responsable d'activité de toute évolution concernant le projet et les participants inscrits. Il l'informe notamment des reports et des annulations. Chaque proposition de sortie comporte une indication claire des niveaux techniques et physiques requis, le matériel obligatoire, le nombre et les noms des Co encadrants éventuels et le nombre maximal de participants acceptés.
- Le responsable d'activité donne des consignes claires aux encadrants de son équipe en ce qui concerne l'organisation des sorties.

Des fiches décrivant de façon détaillée, pour chaque responsable d'activité, les tâches à accomplir au-delà des responsabilités en matière de sécurité rappelées ci-dessus, sont données en annexe.

*Les sorties organisées hors de ce cadre et ne figurant pas dans l'agenda n'engagent en aucun cas la responsabilité du club.

Annexes

Fiches de poste des responsables d'activités

Description des fonctions du responsable

Randonnées pédestres

Organiser avec les encadrants les activités de la section :

- Proposer des courses dans l'agenda en ligne et veiller autant que possible à ce que ces courses figurent dans le passe Montagne.
- Veiller à la sécurité des participants à ces sorties en liaison avec les encadrants et Co-encadrants. Ne pas hésiter à limiter le nombre de participants en fonction de la difficulté de la course. Faire, autant que de besoin, ses recommandations concernant les équipements de sécurité (casques, baudriers, D.V.A. ...) et l'utilisation du matériel collectif.
- Proposer des stages pour les adhérents qui souhaitent démarrer un cursus de formation.
- Veiller en liaison étroite avec le responsable formation à la formation cadres de l'activité :
 - ✓ lui proposer les candidats qu'il juge aptes techniquement et prêts à donner du temps au club pour suivre les formations FFCAM,
 - ✓ s'assurer que les cadres diplômés se recyclent régulièrement,
 - ✓ Valider en temps réel la liste des encadrants de l'activité avec le responsable Formation.

Proposer aux autres responsables d'activités, des manifestations communes (Neige et sécurité avec le Ski de Montagne et les activités pédestres par exemple), participer à l'organisation et à l'encadrement. Inciter notamment les cadres formés à encadrer les activités « jeunes ».

Pour tout ce qui précède, il sollicitera l'appui des professionnels notamment pour l'organisation des courses de perfectionnement.

Faire part au responsable du matériel de ses besoins en matériel neuf et faire remonter ses remarques sur l'état du matériel du club utilisé pendant les courses.

Veiller à la communication autour de toutes les activités de la section en liaison avec le responsable de la communication.

Suggérer des idées au pôle animation.

Se coordonner avec le trésorier en ce qui concerne la gestion financière des activités et lui proposer un budget prévisionnel annuel.

Le responsable "Randonnées pédestres " est membre du Comité Directeur ou invité. Il est secondé par les responsables Trail et Marche nordique (pas de responsable Via ferrata désigné à ce jour).

Description des fonctions du responsable Alpinisme

Organiser avec les encadrants les activités de la section :

- Proposer des courses dans l'agenda en ligne et veiller autant que possible à ce que ces courses figurent dans le passe Montagne.
- Veiller à la sécurité des participants à ces sorties en liaison avec les encadrants et co-encadrants. Ne pas hésiter à limiter le nombre de participants en fonction de la difficulté de la course. Faire, autant que de besoin, ses recommandations concernant les équipements de sécurité (casques, baudriers, D.V.A. ...) et l'utilisation du matériel collectif.
- Proposer des stages de perfectionnement pour les adhérents qui souhaitent démarrer un cursus de formation.
- Veiller en liaison étroite avec le responsable formation à la formation cadres de l'activité :
 - ✓ lui proposer les candidats qu'il juge aptes techniquement et prêts à donner du temps au club pour suivre les formations FFCAM,
 - ✓ s'assurer que les cadres diplômés se recyclent régulièrement,
 - ✓ Valider en temps réel la liste des encadrants de l'activité avec le responsable Formation.

Proposer aux autres responsables d'activités, des manifestations communes (Neige et sécurité avec le Ski de Montagne et Raquettistes par exemple), participer à l'organisation et à l'encadrement. Inciter notamment les cadres formés à encadrer les activités « jeunes ».

Pour tout ce qui précède, il sollicitera l'appui des professionnels notamment pour l'organisation des courses de perfectionnement.

Faire part au responsable du matériel de ses besoins en matériel neuf et faire remonter ses remarques sur l'état du matériel du club utilisé pendant les courses.

Veiller à la communication autour de toutes les activités de la section en liaison avec le responsable de la communication.

Suggérer des idées au pôle animation.

Se coordonner avec le trésorier en ce qui concerne la gestion financière des activités et lui proposer un budget prévisionnel annuel.

Le responsable « Alpinisme » est membre du Comité Directeur ou invité.

Description des fonctions du responsable Escalade

Organiser avec les encadrants les activités de la section :

- Proposer des sorties dans l'agenda en ligne et veiller autant que possible à ce que ces propositions figurent dans le passe Montagne.
- Veiller à la sécurité des participants à ces sorties en liaison avec les encadrants et co-encadrants. Faire, autant que de besoin, ses recommandations concernant les équipements de sécurité (casques, baudriers, D.V.A. ...) et l'utilisation du matériel collectif.
- Proposer des stages de perfectionnement pour les adhérents qui souhaitent démarrer un cursus de formation.
- Veiller en liaison étroite avec le responsable formation à la formation cadres de l'activité :
 - ✓ lui proposer les candidats qu'il juge aptes techniquement et prêts à donner du temps au club pour suivre les formations FFCAM,
 - ✓ s'assurer que les cadres diplômés se recyclent régulièrement,
 - ✓ Valider en temps réel la liste des encadrants de l'activité avec le responsable Formation.

Proposer aux autres responsables d'activités, des manifestations communes (Soirée nœuds, traditionnelle grillages à Arudy....) et participer à l'organisation et à l'encadrement. Inciter notamment les cadres formés à encadrer les activités « jeunes ».

Pour tout ce qui précède, il sollicitera l'appui des professionnels notamment pour l'organisation des sorties de perfectionnement.

Négocier des créneaux pour l'utilisation des S.A.E. de la région, les faire connaître et y assurer l'encadrement pour les adhérents qui le souhaitent.

Faire part au responsable du matériel de ses besoins en matériel neuf et faire remonter ses remarques sur l'état du matériel du club utilisé pendant les sorties.

Veiller à la communication autour de toutes les activités de la section en liaison avec le responsable de la communication.

Suggérer des idées au pôle animation.

Se coordonner avec le trésorier en ce qui concerne la gestion financière des activités et lui proposer un budget prévisionnel annuel.

Le responsable « Escalade » est membre du Comité Directeur ou invité.

Description des fonctions du responsable Spéléologie

Organiser avec les encadrants les activités de la section :

Relation FFS :

- Suivre et entretenir de bonnes relations avec la FFS (Fédération Française de Spéléologie).
- Le responsable spéléologie est membre du bureau de la section, ce qui lui permet de faire partie des listes de diffusion « clubs » de la FFS.
- Renouveler l'affiliation de la section spéléologie à la FFS chaque année (intranet AVEN) avant le 31 décembre.
- Aider au renouvellement des adhésions des membres de la section spéléologie avant le 31 décembre.
- Participer aux AG du CDS64 (1 voix en 2015, fonction du nombre de membre de la section).
- Organiser une AG de la section une fois par an (au moins 8 jours avant celle du club) avec convocation et compte rendu.

Relation CODIR :

- Le responsable « Spéléologie » est membre du Comité Directeur ou invité.
- Veiller à faire appliquer les décisions du comité directeur en ce qui concerne la section spéléologie.

Secrétariat Général :

- Se coordonner avec le secrétaire général le cas échéant.

Trésorerie :

- Se coordonner avec le trésorier en ce qui concerne la gestion financière de la section et lui proposer un budget annuel.

Formation :

- Proposer des stages de perfectionnement pour les adhérents qui souhaitent démarrer un cursus de formation.
- Veiller en liaison étroite avec le responsable formation à la formation des cadres de l'activité :
 - Proposer des candidats jugés aptes techniquement et prêts à donner du temps au club pour suivre les formations FFS,
 - S'assurer que les cadres diplômés se recyclent régulièrement,
 - Valider en temps réel la liste des encadrants de l'activité avec le responsable formation.

- Promouvoir les formations proposées par la FFS (seule fédération à pouvoir organiser des formations diplômantes en spéléologie)

Jeunes - Multi-activités :

- Inciter les cadres formés à encadrer les activités « jeunes ».
- Proposer aux autres responsables d'activités, des manifestations communes, participer à l'organisation et à l'encadrement.

Animation :

- Suggérer des idées à la commission animation.

Communication :

- Veiller à la communication autour de toutes les activités de la section en liaison avec le responsable de la communication.
- Proposer des sorties dans l'agenda en ligne et veiller autant que possible à ce que ces courses figurent dans le Passe Montagne.

Documentation et bibliothèque :

- Se coordonner avec le responsable de la bibliothèque pour la mise à disposition des ouvrages existants concernant la spéléologie.
- Proposer l'acquisition de documentation (topo, récit, ...) en lien avec la spéléologie.
- Suivre la mise à disposition et promotion des magazines Spelunca et Karstologia auxquels l'abonnement est obligatoire pour affilier la section à la FFS.

Matériel :

- Faire part au responsable du matériel de ses besoins en matériel neuf et faire remonter ses remarques sur l'état du matériel du club utilisé pendant les sorties.

Prévention sécurité :

- Veiller à la sécurité des participants au cours des sorties spéléo en liaison avec les encadrants et Co-encadrants. Ne pas hésiter à limiter le nombre de participants en fonction de la difficulté de la course. Faire, autant que de besoin, ses recommandations concernant les équipements de sécurité (casques, baudriers, ...) et l'utilisation du matériel collectif.

Informatique :

- Veiller à conserver les documents essentiels sur le site du CODIR.

Le responsable de l'activité spéléologie pourra le cas échéant solliciter l'appui des professionnels notamment pour l'organisation des sorties de perfectionnement.

Le responsable « Spéléologie » est membre du Comité Directeur ou invité.

Description de fonctions du responsable Ski et Glisse

1° Organiser avec les encadrants diplômés de l'activité les sorties collectives, raids, cycles et autres manifestations, tant pour les adultes que pour les enfants de l'école d'aventure :

- Elaborer le calendrier en début de saison pour qu'il figure sur le Passe Montagne. Le coordonner du mieux possible pour éviter les incohérences (cotations) et les doublons.
- Vérifier que les sorties organisées figurent sur l'agenda en ligne
- Organiser des journées d'initiation (cycle "premiers contacts")
- Solliciter des sorties collectives supplémentaires si la demande est forte
- Coordonner les actions collectives avec les autres disciplines
- Travailler en coordination avec l'école d'aventure
- Veiller à ce que les comptes rendus de sorties soient faits.

2° Veiller, avec l'aide des encadrants et du président, à la sécurité des participants :

- Définir la liste des encadrants de l'activité en fonction de leurs diplômes, de leurs compétences et leur état de santé
- Nombre de participants aux collectives
- Matériel individuel et collectif requis
- Conditions nivo-météo
- Difficulté technique et physique

3° Assurer la formation de tous en liaison avec le responsable formation et la fédération :

- Suivi de la formation des cadres (recyclages)
- Participer à l'organisation des journées neige avalanche, neige et sécurité, et toute action de formation organisée par le club et liée à l'activité (cycle d'initiation).
- Proposer des stages de perfectionnement aux adhérents avec l'appui de la fédération et des guides (UE de formation 1 et 2).
- Inciter les adhérents jugés aptes et disponibles à entamer un cursus de formation d'encadrant, et les informer sur la procédure à suivre.
- Proposer des stages de perfectionnement aux encadrants avec l'appui de la fédération et des guides : journées techniques, recyclage interne, journées Anena...

4° Administration :

- Liaison avec le trésorier pour la gestion du budget de l'activité : budget prévisionnel, achat de matériel, journées techniques, actions spécifiques...
- Liaison avec le pôle communication
- Liaison avec le pôle animation
- Veiller à l'intégration et l'information des nouveaux adhérents intéressés par l'activité.

Le responsable "Ski et glisse" est membre du Comité Directeur ou invité. Il est secondé par les responsables ski de piste, surf, ski de fond, et télémark.

Description des fonctions du responsable Vélo de montagne

1° Organiser avec les encadrants diplômés de l'activité les sorties collectives, raids, séjours, week-ends interclubs et autres manifestations, tant pour les adultes que pour les enfants de l'école d'aventure :

- Elaborer le calendrier en début de saison pour qu'il figure sur le Passe Montagne. Le coordonner du mieux possible pour éviter les incohérences (cotations) et les doublons.
- Coordonner le calendrier des actions interclubs
- Vérifier que les sorties organisées figurent sur l'agenda en ligne
- Organiser des journées d'initiation / découverte
- Solliciter des sorties collectives supplémentaires si la demande est forte
- Coordonner les actions collectives avec les autres disciplines
- Travailler en coordination avec l'école d'aventure
- Veiller à ce que les comptes rendus de sorties soient faits.

2° Veiller, avec l'aide des encadrants et du président, à la sécurité des participants :

- Définir la liste des encadrants de l'activité en fonction de leurs diplômes, de leurs compétences et leur état de santé
- Nombre de participants aux collectives
- Matériel individuel et collectif requis
- Conditions météo et terrain
- Difficulté technique et physique

3° Assurer la formation de tous en liaison avec le responsable formation et la fédération :

- Suivi de la formation des cadres (recyclages, perfectionnement, stage pilotage)
- Formation des participants : entretien du VTT, journée(s) technique(s), stage pilotage...
- Inciter les adhérents jugés aptes et disponibles à entamer un cursus de formation d'encadrant, et les informer sur la procédure à suivre.

4° Administration :

- Liaison avec le trésorier pour la gestion du budget de l'activité : budget prévisionnel, achat de matériel, journées techniques, actions spécifiques...
- Liaison avec le pôle communication
- Liaison avec le pôle animation
- Veiller à l'intégration et l'information des nouveaux adhérents intéressés par l'activité.

Le responsable "Vélo de montagne" est membre du Comité Directeur ou invité.

Description des fonctions du responsable descente de canyon

Anime l'activité descente de canyon du club :

Réunit les cadres de l'activité pour :

- élaborer le programme des sorties,
- organiser la journée d'inventaire du matériel,
- échanger sur les personnes aptes à Co-encadrer,
- faire le point sur les besoins en formation, en matériel...,
- discuter des points à améliorer sur l'organisation de l'activité, des problèmes rencontrés,
- informer des débats du conseil d'administration et du bureau et des orientations prises,
- donner suite aux demandes du conseil d'administration ou du bureau,
- faire passer les infos de la fédération,

Conseil d'administration :

- Le responsable ou un cadre de l'activité est membre du conseil d'administration ou invité.
- Veiller à faire appliquer les décisions du conseil d'administration

Trésorerie :

- Proposer un budget annuel, en lien notamment avec le responsable matériel du club.

Formation :

- Proposer des stages de perfectionnement pour les adhérents qui souhaitent démarrer un cursus de formation.
- Veiller en liaison étroite avec le responsable formation à la formation des cadres de l'activité :
 - proposer des candidats jugés aptes techniquement et prêts à donner du temps au club pour suivre les formations,
 - s'assurer que les cadres diplômés se recyclent régulièrement,
 - valider en temps réel la liste des encadrants de l'activité avec le responsable formation.

Jeunes - Multi-activités :

- Inciter les cadres à encadrer les activités « jeunes ».
- Proposer aux autres responsables d'activités, des manifestations communes, participer à l'organisation et à l'encadrement.

Communication :

- Diffuser les informations techniques et les manifestations type rassemblement sur la liste de diffusion du club.
- Veiller autant que possible à ce que ces courses figurent dans le Passe Montagne et l'agenda en ligne.

Prévention sécurité :

Informe la commission en cas d'accident dans le but de communiquer sur la prévention et les risques.

Documentation et bibliothèque :

- Se coordonner avec le responsable de la bibliothèque pour la mise à disposition des ouvrages existants concernant la descente de canyon.
- Proposer l'acquisition de documentation (topo, récit, ...)

Matériel :

- Faire part au responsable du matériel ses besoins en matériel neuf et faire remonter ses remarques sur l'état du matériel du club utilisé pendant les sorties.

Le responsable « Descente de canyon » est membre du Comité Directeur ou invité.



Club Alpin Français de PAU
Cité des Pyrénées
29, bis rue Berlioz
64000 PAU

Compte rendu de la réunion de travail du mercredi 10 février 2016

Sont présents à cette réunion :

- Jean Lacazette, secrétaire général,
- Nicolas Gonthier, responsable spéléo,
- Angélique Masson, responsable canyoning,
- Ghislaine de Rincquesen, responsable formation,
- Martine Gabe, secrétaire générale adjointe,
- Michel Nogaro.

Cette réunion a pour but :

1. Le statut du co-encadrant.

Le 1er point abordé à cette réunion, le choix du co-encadrant par l'encadrant parmi les participants.

Ci-après le résultat de la réunion de travail du 11 février 2015 :

- Randonnée (pédestre et ski) :
 - o La randonnée niveaux I et II :
 - En été, 1 encadrant et 1 assistant pour 12 participants.
 - En hiver, 1 encadrant et 1 assistant pour 10 participants.
 - o La randonnée alpine niveau III :
 - En été, 1 encadrant et 1 co-encadrant pour 8 participants.
 - En hiver, 1 encadrant et 1 co-encadrant pour 8 participants.
 - o La randonnée alpine niveau IV :
 - En été, 1 encadrant et 1 co-encadrant pour 6 participants.
 - En hiver, 1 encadrant et 1 co-encadrant pour 6 participants.

Précision :

L'assistant n'est pas forcément un encadrant, mais une personne avec un minimum d'expérience sur laquelle l'encadrant peut s'appuyer.

Le co-encadrant est une personne déjà formée ou qui est dans une démarche de formation pour devenir encadrant. Attention, la gestion de la collective incombe au seul encadrant.

2. Comment susciter la vocation d'encadrant bénévole.

Les propositions faites lors de cette réunion de travail :

1. Inviter les adhérents à co-encadrer des sorties ; la préparation serait faite en collaboration avec un encadrant diplômé.
2. Mettre en place une « boîte à idées ».

Le but de la « boîte à idées » serait d'inciter des participants qui ont déjà réalisés des courses en montagne, seul ou avec des amis, à proposer ces collectives pour le club.

- Ces collectives ne devront en aucun cas être de nouveaux buts à réaliser mais bien des courses déjà réalisées que l'on souhaite faire partager.
- Ils seraient pour cela assistés d'un encadrant diplômé pour la préparation, l'organisation et le co-encadrement sur le terrain. Ainsi, libéré quelque peu du poids des responsabilités, ils pourraient tester l'encadrement et s'en faire une idée plus précise.
- La « boîte à idées » serait consultée par les encadrants diplômés afin de proposer leurs services à l'encadrant « en herbe ».

Attention, la prise de décision au cours de la course reste du ressort de l'encadrant diplômé.

En fonction du niveau de la course et du choix de l'encadrant diplômé, l'encadrant « en herbe » pourrait être dans une phase de formation ou pas encore.

En bref, les objectifs seraient les suivants :

- Trouver des adhérents qui auraient une âme d'encadrant bénévole.
- Responsabiliser les adhérents.
- Augmenter le choix de collectives proposées.
- Mettre peu à peu les adhérents dans une dynamique de formation.

Attention, ceci ne peut s'appliquer à l'alpinisme et au canyon :

- *En alpinisme, le co-encadrant est diplômé.*
- *En canyon le co-encadrant est au mieux en cours de formation et confirmé par le responsable d'activité.*

Ghislaine se charge de rédiger le texte à faire paraître sur le site du Caf concernant le principe de la "boîte à idées "

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à vingt-et-une heures.

Le secrétaire général - Jean Lacazette

